

Clim'Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales
1^e SEMESTRE 2018

#13

L'impact du climat sur les mouvements de population est déjà une réalité...

2017 bat tous les records en matière de migrations climatiques : plus de quarante millions de personnes ont été contraintes à se déplacer, deux fois plus qu'en 2000 et quatre fois plus que les populations touchées par les conflits armés. En septembre 2018, l'ONU doit adopter un pacte mondial sur les réfugiés climatiques, censé définir le plan d'action global pour les années à venir.

Selon François Gemenne, directeur du programme de recherche « *Politiques de la Terre* » à Sciences Po, le caractère structurel de ces migrations implique que les Etats devront opter pour une migration choisie, plutôt que contrainte et forcée, et déployer des stratégies d'adaptation dans les zones les plus touchées par le changement climatique, en arbitrant entre les zones à protéger. *Source* : www.franceculture.fr

La neutralité carbone : nouvel objectif du Plan Climat de la France

Le principe de « *neutralité carbone* » consiste à totalement compenser les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation des énergies fossiles. L'atteinte d'un tel objectif s'appuie sur une relance du marché du carbone post 2020: mesure phare du « *paquet énergie européen* », dont les objectifs ont été revus à la hausse fin 2017 avec le soutien aux EnR électriques et à l'autoconsommation.

Cette ambition prenait comme mesure symbolique l'arrêt à l'horizon 2040 de la modeste production d'hydrocarbures en France. C'est chose faite depuis décembre dernier avec l'adoption définitive au Parlement du projet de loi, qui en complément d'autres mesures de soutien aux énergies renouvelables (EnR) et de réduction des consommations signe l'amorçage d'une voie de sortie des énergies fossiles.

Source : www.actu-environnement.com

Un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Rhin-Meuse

Faisant suite à une large concertation et à la contribution de nombreux experts dans le cadre des études de vulnérabilité intrinsèque et socio-économique, le projet a été présenté en Comité de bassin en décembre dernier. Il comporte 8 objectifs visant à mieux répondre aux risques d'inondation, à préserver les écosystèmes et la qualité des ressources et à définir une politique énergétique et de sobriété des usages et des sols, compatible avec la préservation des ressources. Celui-ci orientera le futur programme d'intervention de l'Agence, dont la révision est prévue courant 2018.

Plus d'info : eau.changementclimatique@eau-rhin-meuse.fr

L'objectif d'autonomie énergétique territoriale : une spécificité du futur SCoT révisé



L'autonomie énergétique territoriale à l'horizon 2050 fait partie des objectifs de la révision du SCoT. Tout un panel de mesures structurantes à intégrer dans les documents d'urbanisme est ainsi proposé aux élus locaux dans le cadre du SCoT pour rendre possible cette ambition et saisir l'opportunité socio-économique qui découle du potentiel de maîtrise de l'énergie dans tous les secteurs et de la valorisation énergétique des ressources au niveau local.

En parallèle, les moyens mis à disposition des collectivités pour accompagner les projets sont renforcés dans une logique de solidarité territoriale : la création d'une société d'investissement participatif est à l'étude et un nouvel ingénieur sera sur le terrain au printemps pour aider au montage des dossiers.

Ces nouveaux moyens font écho à la stratégie décrite dans le *schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération*, présentée en réunions territoriales fin 2017. L'objectif est d'illustrer la diversité du potentiel énergétique territorial et de soutenir l'évolution de ces filières économiques par de nouvelles réalisations publiques et privées. J'invite ainsi les élus ayant un projet à prendre l'attache du Syndicat pour bénéficier de cet accompagnement sur mesure.

Renouvelant mes vœux pour 2018 et l'aboutissement de vos projets, je vous souhaite une bonne lecture de ce Clim'Actu.

Michel HEINRICH
Président du Syndicat mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Conférences « Territoire à Energie Positive » : tous les supports en ligne sur le site du SCoT

Entre 2016 et 2017, un cycle de 6 conférences a été animé par Vincent Bertrand, Géographe, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, spécialiste des *Territoires à Energie Positive (TEPOS)*. L'objet de ce cycle a été de balayer l'ensemble des enjeux liés au concept TEPOS : solidarité Ville-Campagne, densité urbaine, mobilité, énergies renouvelables... avant de clore sur une conférence de synthèse sur les territoires en transition. Les conférences ont connu un vif succès avec plus d'une cinquantaine de participants à chaque fois.

Retrouvez tous les supports projetés et un enregistrement audio de la dernière conférence sur le site web du SCoT : www.scot-vosges-centrales.fr/page/Conferences-37.html



SCHÉMA STRUCTURANT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Version provisoire novembre 2017



Une stratégie d'autonomie énergétique s'appuyant sur les documents d'urbanisme

La stratégie énergétique territoriale, fruit de deux ans de concertation et d'expertise menées dans le cadre de l'étude de planification énergétique et du *schéma structurant des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)*, voit sa première traduction dans le projet de *Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)* du SCoT révisé. L'objectif d'autonomie énergétique territoriale figure dans toutes les pièces du SCoT et devra être relayé dans les autres documents d'urbanisme et d'aménagement au niveau local. Cela se traduit de façon transversale par :

- **Habitat & Bâtiment** : la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs de performance énergétique pour la rénovation et une exigence de performance énergétique pour toute extension urbaine et toute construction neuve de bâtiment public ;
- **Développement économique** : le soutien à l'économie circulaire sous toutes ses formes, notamment par la recherche d'un approvisionnement privilégié des zones d'activités par des matières et des énergies locales et de récupération ;
- **Mobilités, équipements et services** : un objectif de doublement du tracé des pistes cyclables, l'équipement de bornes de recharge pour véhicule électrique de tout pôle de proximité et le soutien à l'essor de la voiture partagée, d'espaces de travail à distance et du gaz naturel pour véhicule ;
- **Environnement & cadre de vie** : la garantie de veiller à une production d'énergies renouvelables tout en respectant la biodiversité et une production agricole vivrière de proximité.

Les PLU(i) déclineront cette planification énergétique à leur échelle en spécifiant les choix et objectifs politiques propres au potentiel spécifique de la commune, ce qui aurait pour effet de faire émerger les projets et d'enclencher leur accompagnement technico-économique le plus en amont possible.

INTRACTING: un concept d'autofinancement innovant soutenu par la Caisse des Dépôts & Consignation

Le concept « *intracting* », contraction de « *internal contracting* », à l'opposé de l'externalisation de la gestion de l'énergie (via une *Délégation de Services Publics par exemple*), consiste en l'auto-alimentation d'un fond dédié à l'énergie, par les économies de fonctionnement induites chaque année par les actions de maîtrise de l'énergie. Il s'appuie sur une ingénierie en régie de la collectivité, une ligne de trésorerie dédiée et une politique stricte de fléchage des fonds vers des opérations de transition énergétique rentables. La démarche est née en 1995 dans la ville de Stuttgart pour la mise en place de mesures d'économie d'énergie, d'eau, d'énergies renouvelables avec un capital initial de 2,3 millions d'euros. En 2014, le fond s'élevait à 12 millions d'euros et plusieurs villes et universités ont rejoint la démarche partout en Europe.

La *Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)*, en partenariat avec le réseau *Energy Cities*, souhaite essayer la démarche par le lancement d'un appel à projets à destination des communes et intercommunalités. Sous réserve d'un plan pluriannuel de travaux de maîtrise de l'énergie établi sur 10 ans et mesuré par un économiste de flux, la CDC finance à parité le programme d'investissements et avance les fonds à un taux de 2%.

Plus d'info. sur le document en ligne : rse.anap.fr/publication/export/1996/1

Contact CDC Grand Est (Nancy) : [Virginie MARION](mailto:Virginie.Marion@caissedesdepots.fr), 03.83.39.32.34, Virginie.Marion@caissedesdepots.fr



Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 300 exemplaires.

Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat.

Illustration : Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal.

CEE : le Syndicat affirme son rôle de tiers regroupueur jusqu'en 2020 et pérennise le fonctionnement actuel du dispositif

Suite à la négociation effectuée à l'avènement de la 4^e période du dispositif des *Certificats d'Economie d'Energie (CEE)*, qui court du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales renouvelle sa convention de partenariat avec la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation, la *SCET (Service Conseil Expertise Territoire)*. Celle-ci assure le rôle d'intermédiaire entre le Syndicat et le distributeur d'énergie E. Leclerc, garantissant un service de veille et de suivi du dispositif des CEE, avec la mise à disposition d'un logiciel de constitution et d'archivage dématérialisée des dossiers et la garantie d'un prix fixe à 4.3 €/MWh sur toute la période (contre 3 €/MWh sur la période précédente).

Prochain dépôt de CEE : envoyez vos factures & justificatifs à l'ALEC avant le 28 février !

Une collectivité, après avoir délibéré et convenu avec le Syndicat du SCoT, prend l'attache du *Conseiller Energie Partagé (CEP)* de l'ALEC pour constituer un dossier. Un dépôt de l'ensemble des dossiers du territoire est réalisé une fois par an. Le Syndicat perçoit la recette de la vente de CEE et retribue pour 80% les collectivités l'année d'après.

A noter : si l'ALEC est consultée en amont de l'engagement des travaux, la collectivité pourra bénéficier de conseils pour optimiser et anticiper ses recettes. Par ailleurs, toute facture supérieure à un an ne peut être valorisée.

Contact ALEC : [Thomas LOUIS](mailto:Thomas.LOUIS@alec-epinal.com), 03.29.81.13.41
07.83.83.42.83, cep@alec-epinal.com

Préfiguration d'une société d'investissement participative en faveur des énergies renouvelables

Les 13 et 18 décembre 2017 se sont tenus des ateliers de concertation auprès des communes, organismes institutionnels et entreprises pour restituer les travaux du groupe d'élus et de techniciens de collectivités visant à préfigurer la création d'une société ad'hoc qui faciliterait la prise de capital dans les projets d'énergies renouvelables à venir. L'avis des acteurs du territoire, leurs attentes et propositions viendront nourrir la stratégie locale pour faciliter le portage des projets et la collecte de fonds. Un atelier similaire à l'attention des associations environnementales se tient le 19 janvier 2018 pour intégrer la société civile à la démarche.